Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025105-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, Mme BASLÉ, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL (arrivée à 19h03), Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LUCAS, M DEIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M LLAVORI, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (3) : Mme FRIOT a donné procuration à Mme BASLÉ.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M RAVAUDET.
M COLLONGE a donné procuration à M CHEMIN.

M SIMON a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2025.105 Vœu de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
Elue en charge du rapport : Mme Ducamin

- **VU** l'article L.2121-29 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article 16 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
- **VU** la proposition de vœu adressée par l'Association des Maires de France (AMF), à la suite du 107ème Congrès des Maires de France ;
- **VU** le projet de vœu présenté en séance par Marie Ducamin, Maire ;
- **CONSIDERANT** que, conformément à l'article L.2121-29 du CGCT et à l'article 16 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, ce dernier peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;
- **CONSIDERANT** que Madame la Maire a souhaité inscrire un vœu de soutien relatif à la liberté locale et aux moyens d'agir des communes, tel qu'adressé par l'AMF suite au 107ème Congrès des Maires de France, à l'ordre du jour du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025105-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte un vœu de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 22
Votes Pour..... 22
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 décembre 2025

Marie DUCAMIN
Maire



Luc SIMON
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/12/25

Publié sur le site de la Ville le : 19/12/25

Par le service affaires générales